



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
COLLECTIF
MEDIAPOST

NÉGOCIATIONS SALARIALES ANNUELLES OBLIGATOIRES 2023 : C'EST HONTEUX !

Mediapost vient de présenter à la signature l'accord salarial NAO de 2023. Avec trois mois de retard et des rappels à l'ordre, la direction réduit une nouvelle fois le dialogue social à la portion congrue en proposant un accord vide de sens et de mesures ! Depuis quatre ans, les salaires ne sont pas revalorisés et les différentes enveloppes dédiées aux salariés les plus précaires disparaissent !

VITAMINEZ LE
DIALOGUE SOCIAL !



Proposer un accord de ce type de la part de la direction est tout simplement HONTEUX, n'ayons pas peur des mots !

L'entreprise est en grande difficulté, tout le monde en convient, pour autant la direction se doit de respecter l'ensemble de ses salariés. Proposer une NAO de ce type, est une bien piètre reconnaissance pour des salariés qui se donnent quotidiennement pour que leur entreprise survive. La direction a osé « dealer » quelques mesures sur l'égalité professionnelle, l'intéressement et sur les aides des plus précaires (mesures durement arrachées ces dernières années) contre une prime exceptionnelle de 50€... Tout cela sous couvert du partage de la valeur ajoutée de l'entreprise ! Mais on marche sur la tête ! C'est HONTEUX !!!

■ Mesures salariales et Catégorielles :

La direction propose **50€** aux salariés employés de la distribution au prorata de leur présence et temps de travail. **Mais qu'elle misère !**

Les maîtrises se verront, afin de « valoriser leur travail et renouveler leur motivation », verser la prime annuelle en prime trimestrielle en fonction de l'atteinte de leurs objectifs ! Au regard du marché de l'IP qui s'effondre, la prime, est-elle aussi amenée à disparaître ? **Est-ce cela renouveler la motivation ?**

Les cadres ne sont pas épargnés, rien dans la musette hormis la création d'un niveau 3.2 au sein de la filière commerciale. Le niveau 3.2 existe déjà dans la branche donc à Mediapost, pas besoin d'une NAO pour le créer ! Grille catégorielle de la branche 3.2 avec une rémunération de 2079€ (voir accord de 2022). **Superbe considération !!!**

■ Mesures Egalité professionnelle :

Sur ce domaine, la direction détourne l'objectif de résoudre les écarts salariaux entre les Femmes et les Hommes. Depuis quatre années, la direction a dédié une enveloppe de 20.000€ annuelle afin de réduire les écarts. Les organisations syndicales n'ont aucune donnée sur la réduction de ces écarts mais en 2022, ils étaient de 100/100 (voir accord 2022) et non pas de 99/100 comme le stipule la direction. Pour quelques ajustements, dixit l'entreprise, l'enveloppe doit-elle être aussi conséquente ? L'entreprise et la direction veulent-elles s'octroyer **une enveloppe de 50.000€** redistribuable au détriment des autres catégories, et cela sous couvert de l'égalité professionnelle ?

La CFDT pose la question !



Adhérez en ligne

F3C CFDT
47-49 avenue Simon
Bolivar 75950 PARIS
Cedex 19
+33(0)1 56 41 54 00
<https://f3c.cfdt.fr>

■ Mesures spécifiques pour l'accompagnement des salariés précaires

Le fonds de secours négocié depuis plusieurs années par les OS et redistribué aux plus précaires ou en difficultés financières était conséquent et à hauteur de 0,1% de la masse salariale. Soit environ 20.000€ et par année ! Avec le tour de passe-passe de l'accord 2023, il **se réduit à 0,09%** de la masse salariale. En clair, on recule la virgule et on réduit d'un zéro, l'enveloppe serait fortement réduite pour les 5/6000 salariés de la distribution restants ! En 2020, la CFDT avait obtenu une mesure exceptionnelle de 60.000€, pourquoi ne pas la reproduire ? L'entreprise valide ainsi une précarité structurée depuis 2011, mais n'apporte aucune aide directe pour l'éradiquer. **Cette considération des basses catégories et des plus démunis est une HONTE !**

■ Partage de la valeur ajoutée et intéressement :

La CFDT n'accepte pas la provocation de l'entreprise qui présente comme des acquis les éléments de l'intéressement et de la participation aux bénéfices. L'accord de 2020/2024 ne s'est pas déclenché, et pour cause, vu les résultats... Néanmoins, les salariés auraient apprécié que l'entreprise fasse un effort dans cette période de disette, même sous forme de prime (PPV) pour éviter la démotivation des salariés. Rien de tout cela, elle tente un habillage autour de l'accord NAO dont, **ni la CFDT, ni les salariés ne sont dupes !**

■ Un fonctionnement et un détachement social inadmissible :

Nous voilà au bout du bout et la direction ne doit pas être fière des miettes qu'elle met sur la table. Même si nous sommes rompus à sa façon de conduire le dialogue social à coups de bricolages successifs et qu'on ne s'attendait vraiment pas à des miracles, on n'a pas été déçu tellement cet accord NAO atteint des sommets !

La direction et ses cadres dirigeants auraient au moins pu avoir la décence de tenter une explication liée à la conjoncture, en montrant que l'entreprise n'est plus en capacité de faire face à l'impact de la disparition de l'imprimé sans adresse et que les mois, voir années avenir seront difficiles, notamment en termes de rémunération ! Que nenni, ils préfèrent se valoriser auprès du Groupe en négociant des accords de pacotilles !

Pour la CFDT, cet accord NAO est une caricature de dialogue social car nous n'acceptons pas ce manque de reconnaissance pour les salariés de Mediapost.

Non, les salariés ne sont pas de simples variables d'ajustement ! C'est pourquoi nous ferons connaître auprès de la hiérarchie du Groupe notre désaccord profond.

Il est grand temps d'inverser la situation et d'arrêter de vous laisser tondre la laine sur le dos. L'heure de la mobilisation, dans l'unité, a sonné !



Adhérez en ligne

F3C CFDT

47-49 avenue Simon
Bolivar 75950 PARIS
Cedex 19
+33(0)1 56 41 54 00
<https://f3c.cfdt.fr>

